



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 82716

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le problème de l'autisme en France. L'autisme est désormais reconnu comme grave problème de santé publique. Il touche, au niveau international, une personne sur cent soit 643 000 en France dont 160 000 enfants. Depuis octobre 2008, l'association Léa pour Samy, mouvement pour vaincre l'autisme, demande que l'autisme soit reconnu comme grande cause nationale. L'association renouvelle cette demande auprès du Gouvernement afin que cette reconnaissance soit accordée pour 2011. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de faire de l'autisme une grande cause nationale pour 2011.

Texte de la réponse

En 2010 et en 2011, le plan autisme sera poursuivi dans toutes ses dimensions. Outre la mise en oeuvre du plan de création de places en établissements et services pour atteindre l'objectif des 4 100 places d'ici à 2012, le Gouvernement sera tout particulièrement attentif à l'intégration des besoins des personnes autistes dans toutes les politiques menées en direction des personnes handicapées. À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, qui s'est tenue le 2 avril 2010, les députés Daniel Fasquelle et Jean-François Chossy ont déposé une proposition de loi visant à faire de l'autisme la « grande cause nationale 2011 ». Ce projet permettrait ainsi d'améliorer le dépistage précoce de l'autisme et de développer l'accompagnement des enfants autistes et de leur entourage. L'objectif est également d'encourager l'accompagnement des enfants en milieu scolaire ordinaire, facteur clé dans l'évolution du handicap et de la vie de l'enfant. Déclarer l'autisme comme « grande cause nationale 2011 » permettrait également d'écarter les idées reçues qui freinent le diagnostic précoce de la maladie et l'efficacité de sa prise en charge. Un enfant sur 150, selon la Haute Autorité de santé (HAS), est atteint d'un trouble appartenant au spectre autistique ou trouble envahissant du développement (TED), mais le dépistage n'intervient en moyenne qu'à l'âge de six ans, alors que le diagnostic est possible à partir de deux ans.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82716

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7162

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10054